



Cité de Buffon

Services Techniques

Service Urbanisme

Tél : 03.80.92.50.51

Affaire suivie par Claire BILLOTTE

claire.billotte@montbard.com

MAIRIE DE MONTBARD

VENTE AMIALE AU PLUS OFFRANT D'IMMEUBLES COMMUNAUX

La commune de MONTBARD vend, au plus offrant, une maison d'habitation à rénover avec jardin, située 11, Passage des Bons Enfants à MONTBARD.

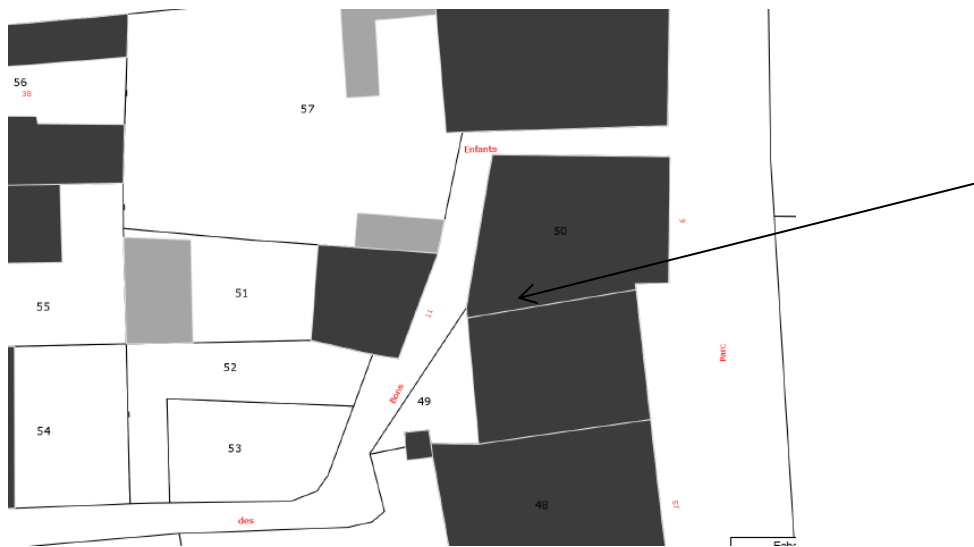
REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le présent cahier des charges est applicable à cette vente immobilière au plus offrant.

DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE

1°) Situation et caractéristiques

La maison d'habitation se situe à MONTBARD, 11 Passage des Bons Enfants. Parcelle AM 51 de 78 m² :



C'est une maison à usage d'habitation qui se compose de 3 pièces principales et d'un jardin. La surface habitable est de 38 m² sans salle de bain. Elle est raccordée au réseau d'assainissement collectif.

La maison se situe en zone UA du Plan local d'urbanisme, dans un site inscrit aux monuments naturels et dans le périmètre d'un site classé monument historique.

Le règlement de la zone UA est disponible sur le site internet de la ville.

2°) Diagnostics techniques : La commune de MONTBARD a procédé à la réalisation du diagnostic technique. Celui-ci est disponible sur le site internet.

3°) Situation locative : Le bien ne fait l'objet d'aucun bail.

4°) Travaux récents : Aucun

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU PLUS OFFRANT

1°) Mise à prix : La maison est mise à prix à 11 000 €.

2°) Publicité : L'immeuble mis en vente fera l'objet d'une publicité sur place. Une publicité sera également faite dans la presse locale ainsi que sur le site internet de la ville.

3°) Visites de l'immeuble : La maison pourra être visitée sur demande auprès du service urbanisme et patrimoine de la Mairie (03.80.92.50.51).

PROCEDURE

1°) Présentation des offres

La transmission des offres doit être effectuée sous pli cacheté portant la mention :

« Offre pour l'acquisition de la maison située 11 Passage des Bons Enfants à MONTBARD »

Et contenant une enveloppe cachetée au nom de l'acquéreur portant la mention :

"NE PAS OUVRIR AVANT LA REUNION DE LA COMMISSION"

Les plis seront transmis, soit par voie postale par lettre recommandée avec accusé réception, soit remis directement contre récépissé à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Mairie de MONTBARD
Place Jacques GARCIA
21500 MONTBARD

2°) Date limite de remise des offres : Le vendredi 10 mai **2019** à 17H00.

3°) Contenu de l'offre : Le candidat doit formuler :

- une offre en euros, étant précisé qu'il s'agit d'une offre ferme et définitive d'acquérir à son profit le bien dans sa totalité.
- les modalités de financement de l'opération

REALISATION DE LA VENTE

Les plis seront ouverts et les offres seront examinées par une commission composée de Madame le Maire, du 1^{er} adjoint - M. RIBEIRO, de l'adjoint à l'urbanisme et au cadre de vie – M. THOLE et de la responsable du service Urbanisme – Mme BILLOTTE.

La commission retiendra l'offre financière la plus avantageuse parmi l'ensemble des propositions.

En cas d'égalité d'offres, le candidat retenu sera celui ayant transmis la proposition en premier.

Les soumissionnaires seront avisés du rejet ou de l'acceptation de leur offre par lettre simple.

La commune a la faculté d'interrompre le processus de vente à tout moment et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, notamment si elle juge les offres trop faibles, le tout sans que les candidats puissent exiger en contrepartie une quelconque indemnisation.

Pour toutes questions supplémentaires, veuillez contacter le service urbanisme par mail (claire.billotte@montbard.com) ou par téléphone (03.80.92.50.51).